

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député est mal informé. Il parle de l'Alberta. Or, je vais m'entretenir lundi avec le ministre albertain de l'Agriculture au sujet du programme de conservation des sols et de l'eau. Il reste encore des détails à mettre au point, mais j'espère que ce sera bientôt fait.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous signale un échange entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte au cours de la période des questions. Nous avons entendu, je crois, des termes qui sont antiréglementaires et que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte n'a pas l'habitude d'employer à la Chambre. À mon sens, il devrait avoir l'occasion de retirer ses paroles.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, nous n'aurions pas été dans l'embarras à Séoul il y a un an si le ministre était intervenu aussi rapidement qu'il essaye de le faire à la Chambre aujourd'hui pour une raison qui m'échappe complètement. Ce qu'il a dit—d'après moi, monsieur le Président, c'est une interpellation politique pas sérieuse du tout—c'est «dites la vérité». Le ministre a rétorqué: «Je dis la vérité.» Je ne vois aucun problème.

M. Charest: S'il faut préciser parce que le député ne comprend pas, il a répondu: «C'est peu probable qu'il dise la vérité.» Sauf erreur, c'est le contexte. . .

M. le vice-président: La présidence n'a pas entendu ces propos. Si les députés sont d'accord, la présidence vérifiera les bleus. S'il a dit quelque chose d'inacceptable, je suis sûr que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte va retirer ses paroles. Laissons tomber l'affaire pour le moment.

Déclarations de ministres

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

ON DEMANDE QUE DES DOCUMENTS SOIT DÉPOSÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à la période des questions, le ministre des Finances a mentionné plusieurs fois des rapports et des études réalisés par son ministère. Conformément à l'usage et à la tradition, pourrait-il déposer ces rapports à la Chambre pour que les députés puissent les évaluer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait lire la brochure sur la taxe sur les produits et services datée du 27 avril 1989. À la page 4 et dans les pages suivantes, il y trouvera des éléments d'information sur le coût économique de la taxe de vente fédérale et aux pages 15 à 18, des renseignements sur ses effets sur la compétitivité et la croissance de notre économie. Je lui rappelle aussi que je compte rendre public un document technique vers la fin du mois. Il contiendra d'autres informations sur les répercussions économiques.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le ministre des Finances de nous signaler des passages des documents budgétaires que nous avons tous lus et étudiés. Mais il a aussi parlé d'autres études, surtout des études des conséquences économiques que son ministère a réalisées. C'est à ces derniers que je faisais allusion, monsieur le Président. Aurait-il l'obligeance de les déposer pour que tous les députés puissent les consulter?

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. John McDermid (Ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 150(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques et du paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1988 de la Corporation de développement des investissements du Canada.